



Le Président du Directoire

Le Directeur général

Paris, le 8 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

Au cours des Comités de Groupe Banque Populaire et Caisses d'Épargne que j'ai eu l'occasion récemment de présider, j'ai noté les inquiétudes exprimées par les différents représentants des organisations syndicales sur les risques d'impacts sur l'emploi des économies et synergies que le nouveau Groupe pourrait rechercher à terme. De même, j'ai relevé vos interrogations sur les conséquences d'éventuelles cessions d'actifs « non stratégiques » pour répondre à des besoins de fonds propres.

Vous avez d'ailleurs précisé et reformulé ces inquiétudes à Jean-Luc Vergne lors de vos récentes rencontres.

Vos interrogations sont légitimes même si toutes ne peuvent recevoir dès à présent une réponse définitive et formalisée.

Je tiens à rappeler, ainsi que je l'ai indiqué lors des réunions des comités de groupe, que les orientations stratégiques liées au rapprochement des deux organes centraux sont connues.

Je précise que toutes les informations disponibles et l'état des réflexions menées à ce jour, ont été transmis aux Comités d'entreprise pour leur permettre valablement de se prononcer.

Toutefois, vous posez des questions sur des décisions qui pourraient être prises à moyen terme et qui auraient des impacts éventuels sur l'emploi. Le futur Groupe, comme toutes les entreprises et les ensembles économiques, aura en effet à tracer les axes de son développement futur.

Pour autant, je n'entends pas différer, pour les prochaines étapes, l'expression d'un certain nombre d'assurances et d'engagements dont j'ai d'ores et déjà esquissé les contours lors de nos échanges.

C'est ainsi, au titre du maintien d'un dialogue social sur ces enjeux, que je propose de mettre en place un « **comité stratégique** », instance ad hoc, qui, en complément des instances de représentation du personnel prévues par la loi, serait un lieu d'échanges et d'informations sur les orientations stratégiques du futur Groupe.

Destinée à donner la visibilité suffisante de la construction de la stratégie du nouveau Groupe, cette instance réunirait les organisations syndicales représentatives et les dirigeants du nouveau Groupe. Je propose qu'une première réunion de ce comité stratégique soit organisée avant la fin de l'année 2009.

En outre, dans le cas où les évolutions des activités, pendant la phase de construction du nouveau Groupe en France, nécessiteraient des projets d'adaptation ou réduction des effectifs, je m'engage sur la mise en œuvre de **dispositifs et mesures incitatives basées sur le volontariat** destinés à éviter les départs contraints dans les entités du Groupe susceptibles d'être concernées. Les mesures mises en œuvre concerneraient, par exemple :

- proposition d'un « diagnostic de compétences », il s'agirait de donner l'occasion aux salariés de faire le point sur leurs aptitudes, leurs compétences ou leurs souhaits, d'envisager les possibilités d'orientation, voire d'actions nécessaires ;
- aides à la mobilité tant fonctionnelle que géographique, sur le périmètre du nouveau Groupe et dans cette perspective je suis prêt à envisager des mesures facilitant la mobilité au sein du Groupe ;
- aides aux projets personnels, à la création ou à la reprise d'entreprise, au bénéfice des salariés justifiant d'un projet professionnel à l'extérieur du Groupe qui serait matérialisé par un nouveau contrat de travail, une promesse d'embauche, un dossier de création ou reprise d'entreprise, par exemple ;
- aides à la réalisation d'un parcours de formation en vue d'un projet professionnel supposant une mobilité externe.

Ces mesures, compte tenu de la taille et de la diversité des entreprises et des métiers du futur ensemble économique, devraient être de nature à permettre de trouver la réponse adaptée aux situations susceptibles de se présenter et dont vous craignez les effets.

Je demande à Jean Luc Vergne de traduire au cours des prochains mois, de façon plus précise ces accompagnements et de vous les présenter et commenter.

En conclusion, je crois important de vous réaffirmer que rien en l'état actuel des travaux et réflexions ne justifie la confirmation de vos craintes sur l'emploi dans le Groupe.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François PEROL
